

PROCES VERBAL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 22 MARS 2010

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EN DATE DU 22 MARS 2010

L'an deux mille dix et le vingt-deux du mois de mars à dix-huit heures trente,

Les membres du Conseil Communautaire Salon - Etang de Berre -Durance se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération à Salon de Provence, sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10, L.2122-8, L.2122-17 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, par Monsieur Michel TONON Président de la Communauté d'Agglomération Salon - Etang de Berre - Durance.

Etaient présents ou représentés à cette assemblée :

M. Christophe AMALRIC ; M. Serge ANDREONI ; M. Maurice ANZEMPAMBER représenté par M. Rémy FABRE ; M. Patrick APPARICIO ; M. Régis BADINO ; M. Raymond BARTOLINI ; M. Sylvain BEAUME ; M. Paul BERNARD ; Mme BLANC-PARDIGON ; M. Jean-Luc BORAUD ; M. Joël BREGUIER représenté par M. Yves FABRE ; Mme Mireille BREMOND représentée par M. Paul BERNARD ; M. Alain BRIEUGNE ; M. Olivier BUSSIERE représenté par M. André LEONARD ; M. Marc CAMPANA ; M. Jean-Claude CARLO ; M. Jean-Luc CHAVE ; M. Victor CHIOSTRI ; Mme Eliane CIBOT représentée par M. Raymond BARTOLINI ; Mme Florence CIRBEAU représentée par M. Henri MOUNET ; M. Bernard CONAND ; M. Daniel CONTE représenté par M. Régis BADINO ; M. Robert COSTE ; M. Michel CREON ; M. Daniel DE SIO ; M. Didier DEBARGE représenté par M. Joseph PALMITESSA ; M. Guy DEGLIN ; Mme Martine ESCANUELA ; Mme Michèle ESPERANDIEU ; M. Jean-Claude FABRE représenté M. Michel CREON ; M. Rémy FABRE présent jusqu'à la question n°8 incluse puis absent ; M. Yves FABRE ; Mme Françoise FERNANDEZ ; Mme Michèle FRANCOIS ; M. Gérard FRISONI ; Mme Rita GIACOBETTI ; Mme Claude GIANNARELLI ; M. René GIMET ; Mme Violette GUEY ; M. Thierry GUIGUES ; M. Jean-Pierre GUILLAUME ; M. Olivier GUIROU ; M. Jean-Claude IMBERT représenté par M. Robert COSTE ; Mme Christelle JULLIAN-LATARD ; Mme Caroline JULLIEN représentée par Mme BLANC-PARDIGON ; M. Guy LARROCHE ; M. André LEONARD ; M. Richard LEROI ; M. Jean LEVEQUE représenté par M. JP GUILLAUME ; M. Yves LOMBARDO ; Mme Marcelle LOUCHE représentée par M. Marc CAMPANA ; M. Jean-Pierre MAGGI représenté par M. Victor CHIOSTRI ; M. Gilles MASSOT représenté par M. Richard LEROI ; M. Vincent MITRIDATI représenté par M. Michel TONON ; Mme Laurence MONET représentée par M. JC CARLO ; M. Pascal MONTECOT ; M. Henri MOUNET ; Mme Maguy MOUREN ; M. Henri OUDET ; Mme Odette OUNANIAN ; M. Joseph PALMITESSA ; M. Wolfgang PAULIN ; M. Henri PONS ; M. Michel PROREL ; M. Christian RAPAUD ; M. Hervé RATAU ; M. Alain REYRE ; M. Sauveur RIBATTI ; M. Yves SANTIAGO ; Mme Nicole SEGUIN représentée par M. René GIMET ; M. Fernand SERRADIMIGNI représenté par M. Rita GIACOBETTI ; M. Jacques SIBILLI ; Mme Corine SILVY ; M. Michel STRAUDO ; Mme Anne-Marie SURLES représentée par M. SANTIAGO ; M. Michel TONON ; M. Henri TRANCHECOSTE ; M. Georges VIRLOGEUX ; M. Yves WIGT.

Etaient absents :

Madame Vanessa DAUTA-GAXOTTE

Messieurs Rémy FABRE et Maurice ANZEMPAMBER (ayant donné pouvoir à M. Rémy FABRE) à partir de la question n°9.

Secrétaire de séance : Corine SILVY

Le Président Michel TONON souhaite la bienvenue aux membres de l'Assemblée pour ce Conseil Communautaire se tenant au siège d'Agglopoie Provence.

Après appel des Conseillers Communautaires par la secrétaire de séance, Mme Corine SILVY, le Président Michel TONON, ouvre la séance.

Le Procès Verbal du Conseil Communautaire du 07 décembre 2009 est validé à l'unanimité des 80 membres présents ou représentés.

Le Président propose que l'installation des nouveaux élus (question n°3 de l'ordre du jour) soit abordée en premier.

3 Installation des nouveaux Conseillers Communautaires de Lançon de Provence et de Pélissanne

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Président Michel TONON, prend acte de la modification du tableau communautaire avec :

- le remplacement de Monsieur Marcel CASTELLANI par Monsieur Charles PIRIS
- le remplacement de Monsieur Jean-Marcel NANCEY par Monsieur Jean-Luc BORAUD

1. Motion en faveur du maintien des casernes de gendarmerie de Berre l'Etang et Rognac

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Président Michel TONON et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, exprime son soutien ferme et entier aux actions en faveur du maintien des gendarmeries de Berre l'Etang et Rognac qui concernent la sécurité de tout le territoire.

2. Motion en faveur du maintien du Centre de Cardiologie Interventionnelle de la clinique de Marignane

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Président Michel TONON et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, exprime son soutien au maintien du Centre de Cardiologie Interventionnelle de la clinique de Marignane qui constitue un élément clé de la couverture sanitaire sur le territoire d'Agglopoie Provence.

4. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve les conditions de dépôt des listes proposées par le Président et élit à bulletins secrets à l'unanimité des 80 membres présents ou représentés les membres de la Commission d'Appel d'Offres à savoir :

- en qualité de membres titulaires :
 - Paul BERNARD
 - Alain REYRE
 - Martine ESCANUELA
 - Sylvain BEAUME
 - Rémy FABRE
- en qualité de membres suppléants :
 - Wolfgang PAULIN
 - Yves FABRE
 - Christian RAPAUD
 - Jean-Pierre GUILLAUME
 - Hervé RATAU

5. Election des membres de la Commission de Délégation des Services Publics

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve les conditions de dépôt des listes proposées par le Président et élit à bulletins secrets à l'unanimité des 80 membres présents ou représentés les membres de la Commission de Délégation de Service Public, à savoir :

- en qualité de membres titulaires :
 - Paul BERNARD
 - Alain REYRE

Martine ESCANUELA
Sylvain BEAUME
Rémy FABRE

- en qualité de membres suppléants :
Wolfgang PAULIN
Yves FABRE
Christian RAPAUD
Jean-Pierre GUILLAUME
Hervé RATAU

6. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres spécifique à l'opération de conception-réalisation pour la construction d'une station d'épuration sur la commune de Mallemort et son exploitation temporaire

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve les conditions de dépôt des listes proposées par le Président et élit à bulletins secrets à l'unanimité des 80 membres présents ou représentés les membres de la Commission d'Appel d'Offres spécifique à la station d'épuration de Mallemort, à savoir :

- en qualité de membres titulaires :
Paul BERNARD
Alain REYRE
Martine ESCANUELA
Sylvain BEAUME
Rémy FABRE
- en qualité de membres suppléants :
Wolfgang PAULIN
Yves FABRE
Christian RAPAUD
Jean-Pierre GUILLAUME
Hervé RATAU

7. Election des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Après avoir entendu les explications du président Michel TONON, le Conseil Communautaire :

- accepte à l'unanimité des 80 membres présents ou représentés, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de la C.C.S.P.L.,
- désigne à l'unanimité des 80 membres présents ou représentés, comme membres de la C.C.S.P.L. :

6 titulaires

Paul BERNARD
Olivier GUIROU
Yves FABRE
Jean-Pierre GUILLAUME
André LEONARD
Jean-Pierre MAGGI

6 suppléants

Régis BADINO
Corine SILVY
Henri MOUNET
Sylvain BEAUME
Olivier BUSSIÈRE
Didier DEBARGE

- autorise le Président à solliciter les 8 associations qui ont participé aux travaux des précédentes commissions et qui seront invitées à désigner chacune, 1 titulaire et 1 suppléant.

8. FINANCES - Débat d'Orientations Budgétaires 2010

Le Conseil Communautaire, prend acte du Débat sur les Orientations générales du Budget 2010 présenté par le 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI.

9. FINANCES - Commune de Mallemort : prolongation de délai de fonds de concours pour communes rurales – Exercice 2007

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accorde à la Commune de Mallemort une prolongation d'un an pour réaliser la rénovation du domaine du Vergon.

10. FINANCES - Commune de Mallemort : prolongation de délai de fonds de concours pour l'équipement des communes rurales – Exercice 2008

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accorde à la Commune de Mallemort une prolongation d'un an pour les travaux de rénovation des bâtiments scolaires.

11. FINANCES - Commune de Rognac : attribution de subventions pour l'équipement des communes DSU au titre de l'exercice 2007 – Prolongation de délai – Modification du plan de financement

Le 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI rappelle que par délibération du Conseil Communautaire en date du 5 février 2008 il a été accordé à la commune de Rognac des subventions à hauteur de 386 201€ pour financer les opérations suivantes : Réhabilitation et mise aux normes de la piscine municipale ; Mise en place de panneaux solaires pour la production d'eau chaude des sanitaires pour les vestiaires des stades ; Construction d'une serre municipale

A ce jour et pour des raisons techniques ces travaux ont pris du retard. La commune sollicite un report de délai de validité de cette attribution d'un an.

Par ailleurs le projet concernant la réhabilitation de la piscine municipale concerne aujourd'hui l'aménagement d'un centre aquatique familial et le montant de la dépense subventionnable est aujourd'hui porté de 830.000 à 1.928.000 €. Le plan de financement correspondant est ainsi modifié :

travaux	montant HT	financement hors communauté d'agglomération	part ville HT	Subvention sollicitée
réhabilitation technique de la piscine et aménagement d'un centre aquatique familial	1 928 000,00 €	900 000,00 €	1 028 000,00 €	332 000,00 €
		total		332 000,00 €

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'acter cette modification de plan de financement.
- d'attribuer à la Commune de Rognac la prolongation de délai sollicitée.

12. FINANCES - Commune de Rognac : subvention pour l'équipement des communes urbaines exercice 2007 – Demande de transfert de subvention

Le 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI rappelle que par délibération du Conseil Communautaire du 05 février 2008, il a été attribué à la commune de Rognac une subvention dans le cadre de l'équipement des communes urbaines d'un montant de 287 250 € pour la réhabilitation du centre de vacances de Poligny.

Ce projet étant abandonné, il est proposé au Conseil de transférer cette subvention pour un montant de 269.326,69 € pour financer :

- la réhabilitation technique de la piscine et l'aménagement d'un centre aquatique familial. Subvention venant en complément de celle qui a été accordée pour le même objet dans le cadre du fonds de concours des communes en DSU 2007.
- la réfection de l'avenue des fleurs et du Bd Cézanne, conformément au plan de financement ci-dessous :

travaux	montant HT	financement hors communauté d'agglomération	part ville HT	Subvention sollicitée
réhabilitation technique de la piscine et aménagement d'un centre aquatique familial	1 928 000,00 €	900 000,00 €	1 028 000,00 €	171 720,00 €
voirie - réfection de l'avenue des fleurs et du bd cezanne	259 197,32 €	60 000,00 €	199 197,32 €	97 606,69 €
total				269 326,69 €

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- décide d'accorder les aides susmentionnées à la Commune de Rognac,

- précise que la Commune de Rognac dispose d'une année supplémentaire pour solliciter le versement de cette aide, à savoir jusqu'au 4 février 2011.

13. EAU ASSAINISSEMENT - Commune d'Alleins

a. : Avenant n°2 au contrat d'affermage du service de l'eau

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°2 entre la Communauté d'Agglomération Agglopoles Provence et la SAUR, à la convention d'affermage du 01 janvier 2007, relative au service de l'Eau potable de la commune d'Alleins.

b. : Avenant n° 1 au contrat d'affermage du service de l'assainissement

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°1 entre la Communauté d'Agglomération Agglopoles Provence et la SAUR, à la convention d'affermage du 01 janvier 2007, relative au service de l'assainissement collectif de la commune d'Alleins,

14. EAU ASSAINISSEMENT - Communes d'Aurons et Pélissanne

a. : Avenant n° 1 au contrat d'affermage du service de l'eau

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°1 entre la Communauté d'Agglomération Agglopoles Provence et la Société des Eaux de Marseille, à la convention d'affermage du 01 janvier 2008, relative au service de l'Eau potable des communes de Aurons et de Pélissanne.

b. : Avenant n° 1 au contrat d'affermage du service de l'assainissement

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°1 entre la Communauté d'Agglomération Agglopoles Provence et la Société des Eaux de Marseille, à la convention d'affermage du 01 janvier 2008, relative au service de l'assainissement des communes de Aurons et de Pélissanne.

15. EAU ASSAINISSEMENT - Commune de Berre l'Etang

a. : Avenant n°4 au contrat d'affermage du service de l'eau

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°4 entre la Communauté d'Agglomération Agglopoles Provence et la Société des Eaux de Marseille, à la convention d'affermage du 08 juillet 1991, relative au service de l'Eau potable de la commune de Berre l'Etang.

b. : Avenant n°1 au contrat d'affermage du service de l'assainissement

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°1 entre la Communauté d'Agglomération Agglopoles Provence et la Société des Eaux de Marseille, à la convention d'affermage du 1^{er} janvier 2009, relative au service de l'assainissement de la commune de Berre l'Etang.

16. EAU ASSAINISSEMENT - Commune de Charleval

a. : Avenant n° 1 au contrat d'affermage du service de l'eau

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°1 entre la Communauté d'Agglomération Agglopoles Provence et la Société des Eaux de Marseille, à la convention d'affermage du 1^{er} janvier 2009, relative au service de l'Eau potable de la commune de Charleval.

b. : Avenant n° 1 au contrat d'affermage du service de l'assainissement

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°1 entre la Communauté d'Agglomération Agglopoles Provence et la Société des Eaux de Marseille, à la convention d'affermage du 1^{er} janvier 2009, relative au service de l'assainissement de la commune de Charleval.

17. EAU ASSAINISSEMENT - Commune d'Eyguières

a. : Avenant n° 3 au contrat d'affermage du service de l'eau

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°3 entre la Communauté d'Agglomération Agglopoles Provence et la SAUR, à la convention d'affermage du 07 mars 1991, relative au service de l'Eau potable de la commune d'Eyguières,

b. : Avenant n° 4 au contrat d'affermage du service de l'assainissement

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°4 entre la Communauté d'Agglomération Agglopoles Provence et la SAUR, à la convention d'affermage du 07 mars 1991, relative au service de l'assainissement collectif de la commune d'Eyguières,

18. EAU ASSAINISSEMENT - Commune de La Barben

a. : Avenant n° 2 au contrat d'affermage du service de l'eau

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°2 entre la Communauté d'Agglomération Agglopoles Provence et la Société des Eaux de Marseille, à la convention d'affermage du 1^{er} janvier 2007, relative au service de l'eau potable de la commune de La Barben.

b. : Avenant n° 1 au contrat d'affermage du service de l'assainissement

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°1 entre la Communauté d'Agglomération Agglopoles Provence et la Société des Eaux de Marseille, à la convention d'affermage du 1^{er} janvier 2007, relative au service de l'assainissement de la commune de La Barben.

19. EAU ASSAINISSEMENT - Commune de La Fare les Oliviers

a. : Avenant n° 4 au contrat d'affermage du service de l'eau

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°4 entre la Communauté d'Agglomération Agglopole Provence et la Société des Eaux de Marseille, à la convention d'affermage du 27 janvier 1992, relative au service de l'eau potable de la commune de La Fare les Oliviers.

b. : Avenant n° 4 au contrat d'affermage du service de l'assainissement

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°4 entre la Communauté d'Agglomération Agglopole Provence et la Société des Eaux de Marseille, à la convention d'affermage du 27 janvier 1992, relative au service de l'assainissement de la commune de La Fare les Oliviers.

20. EAU ASSAINISSEMENT - Commune de Lamanon

a. : Avenant n° 1 au contrat d'affermage du service de l'eau

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°1 entre la Communauté d'Agglomération Agglopole Provence et la Société Provençale des Eaux, à la convention d'affermage du 10 juillet 1992, relative au service de l'eau potable de la commune de Lamanon.

b. : Avenant n° 1 au contrat d'affermage du service de l'assainissement

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°1 entre la Communauté d'Agglomération Agglopole Provence et la Société Provençale des Eaux, à la convention d'affermage du 10 juillet 1992, relative au service de l'assainissement collectif de la commune de Lamanon.

21. EAU ASSAINISSEMENT - Commune de Lançon de Provence

a. : Avenant n° 1 au contrat d'affermage du service de l'eau

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°1 entre la Communauté d'Agglomération Agglopole Provence et la Société des Eaux de Marseille, à la convention d'affermage du 1^{er} janvier 2009, relative au service de l'eau potable de la commune de Lançon de Provence.

b. : Avenant n° 1 au contrat d'affermage du service de l'assainissement

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°1 entre la Communauté d'Agglomération Agglopole Provence et la Société des Eaux de Marseille, à la convention d'affermage du 1^{er} janvier 2009, relative au service de l'assainissement de la commune de Lançon de Provence.

22. EAU ASSAINISSEMENT - Commune de Rognac

a. : Avenant n°1 au contrat d'affermage du service de l'eau

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°1 entre la Communauté d'Agglomération Agglopole Provence et la Société des Eaux de Marseille, à la convention d'affermage du 1^{er} janvier 2001, relative au service de l'eau potable de la commune de Rognac

b. : Avenant n° 1 au contrat d'affermage du service de l'assainissement

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°1 entre la Communauté d'Agglomération Agglopole Provence et la Société des Eaux de Marseille, à la convention d'affermage du 1^{er} janvier 2001, relative au service de l'assainissement de la commune de Rognac.

23. EAU ASSAINISSEMENT - Commune de Saint-Chamas

a. : Avenant n° 6 au contrat d'affermage du service de l'eau

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°6 entre la Communauté d'Agglomération AgglopoLe Provence et la Société des Eaux de Marseille, à la convention d'affermage du 9 juillet 1991, relative au service de l'eau potable de la commune de Saint-Chamas.

b. : Avenant n° 6 au contrat d'affermage du service de l'assainissement

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°6 entre la Communauté d'Agglomération AgglopoLe Provence et la Société des Eaux de Marseille, à la convention d'affermage du 9 juillet 1991, relative au service de l'assainissement de la commune de Saint-Chamas.

24. EAU ASSAINISSEMENT - Commune de Salon de Provence

a. : Avenant n° 5 au contrat d'affermage du service de l'eau

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n° 5 entre la Communauté d'Agglomération AgglopoLe Provence et la Société Provençale des Eaux, à la convention d'affermage du 21 octobre 1975, relative au service de l'eau potable de la commune de Salon de Provence.

b. : Avenant n° 15 au contrat d'affermage du service de l'assainissement

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°15 entre la Communauté d'Agglomération AgglopoLe Provence et la société Provençale des Eaux, à la convention d'affermage du 4 novembre 1975, relative au service de l'assainissement collectif de la commune de Salon de Provence.

25. EAU ASSAINISSEMENT - Commune de Sénas

a. : Avenant n° 1 au contrat d'affermage du service de l'eau

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°1 entre la Communauté d'Agglomération AgglopoLe Provence et la SAUR, à la convention d'affermage du 01 janvier 2005, relative au service de l'eau potable de la commune de Sénas,

b. : Avenant n° 2 au contrat d'affermage du service de l'assainissement

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°2 entre la Communauté d'Agglomération AgglopoLe Provence et la SAUR, à la convention d'affermage du 01 janvier 2005, relative au service de l'assainissement collectif de la commune de Sénas.

26. EAU ASSAINISSEMENT - Commune de Velaux

a. : Avenant n°2 au contrat d'affermage du service de l'eau

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°2 entre la Communauté d'Agglomération AgglopoLe Provence et la Société des Eaux de Marseille, à la convention d'affermage du 01 janvier 2002, relative au service de l'Eau potable de la commune de Velaux.

b. : Avenant n°2 au contrat d'affermage du service de l'assainissement

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°2 entre la Communauté d'Agglomération AgglopoLe Provence et la Société des Eaux de Marseille, à la convention d'affermage du 1er janvier 2002, relative au service de l'assainissement de la commune de Velaux.

27. EAU ASSAINISSEMENT - Commune de Vernègues

a. : Avenant n°1 au contrat d'affermage du service de l'eau

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°1 entre la Communauté d'Agglomération AgglopoLe Provence et la Société des Eaux de Marseille, à la convention d'affermage du 27 août 2007, relative au service de l'eau potable de la commune de Vernègues.

b. : Avenant n°2 au contrat d'affermage du service de l'assainissement

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°2 entre la Communauté d'Agglomération AgglopoLe Provence et la Société des Eaux de Marseille, à la convention d'affermage du 18 décembre 2001, relative au service de l'assainissement de la commune de Vernègues.

28. ASSAINISSEMENT - Commune d'Aurons : surtaxe assainissement

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de porter la surtaxe communautaire du service de l'assainissement de la commune d'Aurons à 1,12 euro HT par m³, sur la partie variable.

29. ASSAINISSEMENT - Commune de La Fare les Oliviers : convention spéciale tripartite de déversement des eaux usées avec l'Entreprise PROBIONAT PROVENCE

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention spécifique entre AgglopoLe Provence, la SEM et l'entreprise PROBIONAT PROVENCE.

30. EAU - Commune de Mallemort : modification réglementaire de l'indice ICHTTS permettant le calcul de l'indexation de la redevance d'eau potable

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise la modification de l'indice ICHTTS1 dans la formule d'actualisation de l'indexation et de la révision de la redevance eau potable.

31. EAU - Commune de Saint-Chamas : avenant n°1 à la convention du 07 avril 2006 sur l'occupation du réservoir du DELA par des ouvrages de radiotéléphonie mobile de SFR

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à l'Eau et l'Assainissement à signer l'avenant n°1 à la convention spécifique entre AgglopoLe Provence, la SEM et SFR relative à la station radio téléphonique installée sur le réservoir.

32. EAU ASSAINISSEMENT - Commune de Salon de Provence : surtaxes d'eau potable et d'assainissement

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de porter :

- la surtaxe communautaire du service de l'eau potable de la commune de Salon de Provence à 0,30 euro HT par m³ pour la partie variable,

- la surtaxe communautaire du service de l'assainissement de la commune de Salon de Provence à 0,15 euro HT par m³ pour la partie variable.

33. EAU - Commune de Velaux : surtaxe d'eau potable

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de porter

la surtaxe communautaire du service de l'eau potable de la commune de Velaux à 0,04 euro HT par m³ pour la partie variable, la partie fixe étant déjà supprimée.

34. EAU ASSAINISSEMENT - Travaux de restructuration du réseau d'Alimentation en Eau Potable et/ou du réseau d'Eaux Usées ainsi que des travaux de superstructure sur les ouvrages d'Eau Potable et/ou Eaux Usées

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président le Vice-Président délégué à solliciter les partenaires financiers – Agence de l'Eau, Conseil Général des Bouches du Rhône, Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur – afin que la plus grande aide soit apportée aux travaux listés en séance.

35. ASSAINISSEMENT - Fixation de l'indemnisation des maîtres d'œuvre indépendants et désignés par le pouvoir adjudicateur membres de la Commission d'Appel d'Offres spécifique à l'opération dans le cadre de la procédure de conception-réalisation pour la construction d'une station d'épuration sur la commune de Mallemort et son exploitation temporaire

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de solliciter les partenaires financiers – Agence de l'Eau, Conseil Général des Bouches du Rhône, Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur – afin que la plus grande aide soit apportée à projet susvisé.

36. DECHETS - Convention avec la Ligue Contre le Cancer pour le verre collecté sur la Communauté d'Agglomération

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président André LEONARD et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention avec la Ligue Contre le Cancer prévoyant le versement de 3,00 € par tonne de verre collecté.

37. DECHETS - Convention avec ADIVALOR

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président André LEONARD et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention avec ADIVALOR qui fixe pour 2009 les modalités et le montant de la contribution.. au tri et recyclage des films plastiques agricoles.

38. TRANSPORTS - Nouveaux statuts du SMITEEB

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications Président Michel TONON et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les nouveaux statuts du SMITEEB.

39. ECONOMIE - Parc d'activités Euroflory : vente d'un terrain à la société GARREL CONSTRUCTION

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de vendre le lot 20 de 6.256 m² environ (sous réserve du document d'arpentage) sur le parc d'activité EUROFLORY à la société GARREL CONSTRUCTION, ou à toute autre société qui voudra s'y substituer, au prix de 25 euros HT le m².

40. ECONOMIE - Parc d'activités Euroflory : vente d'un terrain à la société HYDROKARST

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de vendre le lot 25 a de 3.694 m² environ (sous réserve du document d'arpentage) sur le parc d'activité EUROFLORY à la société HYDROKARST, ou à toute autre société qui voudra s'y substituer, au prix de 30 euros HT le m².

41. ECONOMIE - Vente d'une licence IV sur la commune de Berre l'Etang

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de vendre la licence IV que possède Agglopolo Provence à la Ville de Salon de Provence pour un montant de 31.489,80 euros HT.

42. ECONOMIE - Extension de la Zone d'Activités de la Gandonne : demande de subvention pour la réhabilitation de la friche « La Mas du Quintin »

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à l'économie à effectuer toutes les formalités afférentes et à signer les documents relatifs au montage et au suivi du dossier susvisé et à solliciter les co-financeurs habituels afin de mobiliser des subventions au meilleur taux.

43. ECONOMIE - Signature de l'appel pour le développement de l'industrie durable

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer « l'appel pour le développement de l'industrie durable » et tout autre document lié à la progression et au suivi de ce dossier.

44. COMMERCE - FISAC : subventions attribuées aux commerçants et aux artisans dans la première tranche de l'opération FISAC sur le territoire d'AgglopoLe Provence

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Michel PROREL, et en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer les subventions mentionnées aux commerçants et artisans mentionnés en séance.

45. COMMERCE - FISAC : subvention AgglopoLe Provence attribuée à la chambre de métiers et de l'artisanat des Bouches du Rhône pour l'action « Performance métiers » prévue dans le cadre de la première tranche de l'opération FISAC sur le territoire d'AgglopoLe Provence

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Michel PROREL et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de verser une subvention à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches du Rhône égale à 6 250 €, pour la réalisation de « Performance Métiers », sur présentation par la CMA du bilan de cette action et de factures indiquant que l'action (comme décrite dans le dossier de candidature Fisac) a bien été réalisée.

46. HABITAT - Etude de stratégie foncière pour l'habitat : phase 3

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Olivier GUIROU et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- valide les orientations et le plan d'action foncière phase 3
- décide de notifier cette délibération à M. Président du Conseil Régional et à l'EPF PACA pour l'obtention des subventions sollicitées (délibération n°135/08 en date du 29 avril 2008).

47. ENVIRONNEMENT - PIDAF Communautaire Saint-Chamas, La Fare, Lançon : inscription de la création de pistes DFCl de deuxième catégorie à la programmation du plan PIDAF

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Christophe AMALRIC, et en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- approuve le projet présenté en séance,
- sollicite l'inscription de ce projet à la programmation du Plan P.I.D.A.F. du massif Saint-Chamas, La Fare les Oliviers, Lançon Provence élaboré en juillet 2005 auprès du Préfet du Département des Bouches-du-Rhône.

48. CULTURE - Indemnisation des intervenants pour Lire Ensemble

Dans le cadre de l'opération « Lire Ensemble » et après avoir entendu les explications du Vice-Président Georges VIRLOGEUX, et en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise la prise en charge par AgglopoLe Provence :

- des frais d'hébergement, à hauteur maximum de 90€ par nuit et par personne,
- des frais de transport aux frais réels,
- des frais de repas, à hauteur maximum de 30€ par personne et par repas,
- des rémunérations, selon contrat pour les artistes et au barème de la charte des auteurs / illustrateurs, pour les auteurs et illustrateurs.

49. ENFANCE JEUNESSE - Signature de la nouvelle convention d'objectifs et de financement de la prestation de service ALSH

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Yves WIGT et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer convention d'objectifs avec la CAF.

50. ENFANCE JEUNESSE - Versement aux communes du solde CEL

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Yves WIGT, et en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de répartir le solde du CEL comme suit :

Commune d'Alleins	OMSCS	3646.70 €
commune de Charleval	mairie	3646.70 €
Commune de Lamanon	Association périscolaire Les petits loups	3646.70 €
Commune de Mallemort	Association périscolaire Vivons Ensemble	3646.70 €
Commune de Vernègues	mairie	3646.70 €

51. RESSOURCES HUMAINES - Révision du contrat du Directeur du service des déchets

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Paul BERNARD, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide que conformément à l'article 136 de la Loi n° 54-53 du 26 janvier 1984 et aux articles 1 et 2 du décret n° 88-145 du 15 février 1988, la rémunération du Directeur du Service Déchets sera calculée sur la base de la grille indiciaire des Ingénieurs Principaux à compter du 25 juin 2010.

52. RESSOURCES HUMAINES - Création d'un poste d'attaché pour la Plate Forme d'Initiative Locale (PFIL)

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Paul BERNARD, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le recrutement, dans les conditions fixées par la Loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 précitée, pour une durée de trois ans renouvelable une fois par reconduction expresse, d'un agent contractuel pour exercer notamment les fonctions de direction de la PFIL.

53. RESSOURCES HUMAINES - Renouvellement du contrat d'assurance statutaire avec le CDG 13

Dans le cadre du contrat d'assurance statutaire, le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Paul BERNARD et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de confier au CDG 13 le soin d'agir pour le compte de la Communauté d'Agglomération.

Le Président clôt la séance à 20h30

SALON DE PROVENCE, le vingt-neuf mars deux mille dix.

Michel TONON,
Président d'Agglopoie Provence
Maire de Salon de Provence
Conseiller Général des Bouches du Rhône

Rappel : le recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération est consultable au siège d'Agglopoie Provence (281 Bd Maréchal Foch – SALON DE PROVENCE)